

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS
AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT POUR LE SERVICE DE LA
POLICE DE LA VILLE DE QUÉBEC – COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau divers véhicules tels que, sans s'y limiter tous types de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, tous types de remorques, des équipements de chantier et spécialisés, des accessoires et des équipements d'appoint ainsi que des solutions technologiques requises pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour combler des besoins d'addition du Service de la police de la Ville de Québec relevant de la compétence de l'agglomération.
- 2.** Le projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments du projet décrits à l'article 1.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes, solutions technologiques, nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments du projet décrits à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la Ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

5. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 420 000 \$.

TOTAL : 1 420 000 \$

Annexe préparée le 17 février 2025 par :

Yuliana Anastasova
Directrice de division
Gestion du parc véhiculaire
Service de la gestion des équipements
motorisés